2008/690 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE 4 000 € A **ARTISANS** L'ASSOCIATION DU MONDE **POUR** L'ORGANISATION D'UN EVENEMENT PENDANT LA CAMPAGNE "ALIMENTERRE" POUR SENSIBILISER LES LYONNAIS CONSOMMATION Α UNE **PLUS** RESPONSABLE (DIRECTION DE L'ECONOMIE DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 22 septembre 2008 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

« L'Association Artisans du Monde est une association loi 1901 de solidarité internationale qui travaille à l'instauration d'échanges commerciaux plus justes entre les pays du Nord et du Sud.

La mission d'Artisans du Monde se définit autour de trois objectifs :

- la promotion du commerce équitable par la vente de produits et par l'information aux clients ;
- l'éducation et l'information des citoyens sur les enjeux d'un commerce plus juste ;
- la participation à des campagnes de plaidoyer pour faire évoluer les règles du commerce internationale.

Ce sont 160 antennes locales, 5 000 bénévoles et 80 salariés qui relaient les valeurs d'Artisans du Monde en France. A Lyon, cela se traduit par l'implication de 40 bénévoles, 3 salariés qui se répartissent dans les trois antennes locales, dont celle du "Vieux Lyon" qui est une des premières boutiques ouvertes en France en 1976.

Acteur de l'économie sociale et solidaire, Artisans du Monde participe à plusieurs événements sur Lyon : le "village de la solidarité internationale", "la quinzaine du commerce équitable", "la semaine étudiante du commerce équitable", le "salon européen du commerce équitable", les marchés de Noël, et la sensibilisation en milieu scolaire et universitaire. Cette implication se réalise sous forme de conférences, animations, jeux, dégustations et formations.

Aujourd'hui, Artisans du Monde sollicite la Ville de Lyon pour relayer la Campagne Alimenterre. La campagne Alimenterre vise depuis 2000 à sensibiliser l'opinion publique et à interpeller les décideurs sur les questions de souveraineté alimentaire. Chaque être humain a droit à une nourriture saine et suffisante. Pourtant aujourd'hui encore, ce droit à l'alimentation, inscrit dans la Déclaration universelle des droits de l'Homme, est massivement violé.

2008/690 2

En effet, comment accepter qu'en 2008 quelques 852 millions de personnes, pour l'essentiel habitants des pays les plus pauvres, souffrent encore de sous-alimentation sachant que les 3/4 d'entre eux sont des ruraux vivant de l'agriculture ou de l'élevage ?

Paradoxalement, ce sont ceux qui ont pour mission de produire notre nourriture qui souffrent le plus de la faim, car partout dans le monde, la libéralisation des échanges agricoles, la recherche des coûts de production les plus bas et l'absence d'une régulation équitable des marchés, dominés par une poignée de firmes agroalimentaires et de distribution, ont généré une situation de plus en plus déséquilibrée pour les plus faibles.

Le thème de la campagne Alimenterre en octobre et novembre 2008 est «Produire, transformer et consommer autrement ».

Cette campagne vise à demander la mise en place de politiques agricoles durables, à défendre les conditions d'une agriculture durable et les faire connaître et valoriser des initiatives exemplaires au Sud et au Nord tout en faisant la promotion des pratiques innovantes.

L'Association Artisans du Monde propose d'organiser des conférences, ateliers de cuisine, présentation d'un spectacle pendant cette campagne et sollicite la Ville de Lyon pour une subvention de 4 000 euros. »

Vu l'avis émis par le Conseil du 5^e arrondissement ;

Ouï l'avis de sa Commission Economie Locale – Relations Internationales – Universités ;

DELIBERE

- 1- Une subvention de 4 000 € est allouée à l'Association Artisans du Monde (siège social : 14, rue de la Bombarde 69005 Lyon) pour organiser un événement pendant la campagne « Alimenterre », pour sensibiliser les Lyonnais à une consommation plus responsable.
- 2- La dépense sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de l'exercice en cours au programme ESS01, opération ESSCCE, nature comptable 6574, fonction 90, ligne de crédit 25163.

(Et ont signé les membres présents) Pour extrait conforme, Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

G. GOUZOU-TESTUD